



SYNTEF-CFDT

Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail

INTEFP

ANACT

Fédération PSTE



Le BLOG www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante : syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

COMPTE RENDU DU CHSCT-M DU 7 juin 2019.

La réunion de ce second CHSCT-M, présidé par le D.R.H, Monsieur Pascal BERNARD, a largement traité en propos introductif de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat (l'O.T.E).

Au-delà des effets d'annonces, le D.R.H semblerait vouloir ouvrir la porte à des « concertations importantes et rapides » sur la mise en œuvre des réformes annoncées dès le 14 mai par les deux projets de circulaires.

Pour le SYNTEF-CFDT, il est primordial de renouer le dialogue social rapidement avec l'Administration, dans l'intérêt des agents !

En propos introductif, Monsieur BERNARD insiste sur le « comment » de cette réforme qui impactera fortement nos services.

Pour le « quoi », le D.R.H précise que la circulaire du 05 juin relative à la transformation des administrations centrales fixe le cap ainsi que celle concernant l'O.T.E dont la signature est attendue (pour mémoire cette circulaire a été signée postérieurement au CHSCT-M le 13 juin 2019).

Pour notre Administration, il faut sécuriser la réforme pour que les agents ne soient pas les « grands perdants » de cette énième réorganisation notamment sur « les garanties statutaires » : Il s'agit selon notre D.R.H de fixer « un corpus de règles » et de principes qui amènent de la sécurité dans les services.

Monsieur Bernard annonce en outre une augmentation des postes au prochain concours d'IT : de 60 à 90.

1

Pour le SYNTEF-CFDT ce dialogue doit rapidement se nouer dans les instances idoines que sont le CTM et le CHSCT-M !

La CFDT n'a eu de cesse de rappeler à l'Administration qu'il faut réaliser un état des lieux des services au regard notamment de la dernière réorganisation tant sur les questions des effectifs que sur la question organisationnelle.

Le DRH semble avoir pris la mesure de la portée de la réforme dans les services et propose aux Organisations Syndicales un pilotage resserré avec la mise en place « d'un document unique de cadrage » qui s'imposerait aux régions.

Compte rendu du CHSCT M :

1) Adoption du règlement intérieur/élection du secrétariat (point pour vote)

Le règlement intérieur est adopté en séance
***Vote de la CFDT ***: Pour.

2) Point sur les formations des membres du CHSCT et des AP/CP (point pour information)

Des conventions sont conclues pour la formation obligatoire de 3 jours des membres du CHSCT.

L'Administration précise que dans certaines DIRECCTE, les agents en ont d'ores et déjà bénéficié tout en rappelant qu'elles sont ouvertes aux représentants de l'Administration et du personnel.

3) Point sur l'avancement des groupes de travail (Amiante, espaces de discussions entre pairs) (Point pour Information)

✚ Sur les espaces de discussion « entre pairs »:

Ces espaces de discussion peinent à se mettre en place et la D.R.H constate qu'il y a peu de volontaires.

Pour le SYNTEF-CFDT ces espaces doivent permettre aux agents de s'exprimer, sans présence hiérarchique, mais dans un cadre clair afin de favoriser les retours d'expérience vers la hiérarchie.

Pour le D.R.H, le message est passé aux DIRECCTEs et ces échanges existent depuis 5 ans mais force est de constater qu'ils ne fonctionnent pas.

Pour Monsieur BERNARD, il faut donc passer de « l'injonction à la mise en œuvre ».

Le SYNTEF-CFDT rappelle le but de ces espaces de discussion qui doivent permettre le retour d'expérience et contribuer à faire évoluer les pratiques managériales au sein de notre ministère.

+ Groupe de travail amiante :

L'objet de ce groupe transversal à plusieurs régions est d'estimer le risque amiante pour les agents.

Le but de ce groupe est dans un premier temps d'identifier comment s'organise la maîtrise du risque, et dans un second temps d'identifier les bonnes pratiques afin de faire des propositions d'amélioration.

L'Administration envisage donc de déployer un « kit méthodologique » des bonnes pratiques afin de gérer notamment les situations d'urgence.

Ce groupe se réunira de nouveau en septembre

4) Point sur la mise en place de la délégation d'enquête INTEFP (point pour information)

Suite aux « événements » intervenus au sein de l'INTEFP la DRH, en lien avec les OS du Ministère, a décidé de mettre en place une commission d'enquête composée à parité de représentants de l'Administration et des Organisations Syndicales.

La composition de douze membres à parité de la délégation est arrêtée : il y aura 2 sous-groupes de 5 ou 6 personnes pour mener l'enquête au sein de l'INTEFP.

La méthodologie d'enquête retenue, quant à elle, sera celle prévue par le « guide INRS » en la matière.

La délégation rendra son rapport le 11 juillet au DRH. Une restitution sera faite par le management local avec l'appui de la DRH.

Pour le SYNTEF-CFDT, il faut absolument que la question de la couverture des IET par un CHSCT au sein de l'INTEFP soit tranchée au plus vite !

5) Présentation des orientations ministérielles relatives au handicap 2019-2021 (point pour information)

L'administration a présenté les 4 grands axes, dans lesquels s'inscrit la future convention avec le FIPHP (Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Un budget de 1,8 millions d'euros sera consacré au maintien et au développement d'actions complémentaires.

Le taux d'emploi est actuellement de 6,9%.

6) Point WIKIT (point pour information)

- ✦ La DGT, par la voix de Laurent VILBOEUF précise que la future version de Wikit commence à être élaborée depuis avril 2019 : son déploiement est prévu à la fin du deuxième ou troisième trimestre 2022.
- ✦ Un groupe d'agent a été constitué, appuyé par un cabinet d'ergonome.
- ✦ Pour le futur WikiT : il y aura également des travaux pour favoriser l'accessibilité de l'outil aux agents en situation de handicap visuel.

Pour le SYNTEF-CFDT, l'ergonomie et l'efficacité du système d'information doivent aller de pair. L'ergonomie de Wikit est largement perfectible, chacun le sait.

Son amélioration favorisera l'utilisation au mieux d'un système d'information qui doit permettre un travail collaboratif entre agents et constituer un outil d'aide aux contrôles et à leurs suites.

Mais cela ne suffit pas. Pour que Wikit favorise une logique collaborative entre agents de contrôle et assistants il faut, comme il ressort du rapport « Eretra » de septembre 2015, que le rôle de ces derniers dans le système d'inspection du travail soit clairement défini.

7) Orientations et modalités de mise en œuvre du système d'inspection du travail (point pour information)

Monsieur VILBOEUF, pour la D.G.T, annonce qu'une consultation va être faite dans les mois qui viennent sur le système de pilotage chiffré et le management par objectif.

Au niveau national il a toutefois rappelé quelques « constantes » :

- le chiffrage : 300 000 interventions, sachant qu'il est donné une définition large de la notion d'intervention.
- le chiffrage des actions prioritaires : 50% sur des orientations prioritaires.
- la présence sur le terrain : 2 jours / semaine à l'extérieur (voir le rapport Bessières anciennement).

8) Point sur l'applicatif SIPSI (point pour information)

L'administration rappelle qu'une évolution de l'outil SIPSI est prévue avec une mise en place au début du mois de juillet 2019.

Cette évolution a une double dimension : côté entreprise et côté service de contrôle.

Les évolutions sont les suivantes :

- ✚ Adapter le système aux volumes
- ✚ Côté déclarant (entreprises) : simplifier
- ✚ Ouvrir à d'autres acteurs

Actuellement l'outil ne permet pas de ciblage suffisant pour les services de contrôle et statistique.

L'évolution devrait permettre de donner, aux agents, une meilleure vision de ce qui se passe sur leur territoire. La fonction recherche de l'outil permettra un « requêtage » plus complet avec plus de critères et une possibilité de personnaliser la recherche.

Vos représentants SYNTEFF-CFDT au CHSCT-M du 07 juin 2019

HENRI JANNES – UD 75

N'hésitez pas à nous contacter !

Tel : 01.44.38.29.20. – syndicat.cfdt@travail.gouv.fr